

*Orig + 2 copies
compt 7.7.59*

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 28 Avril 1959

Département de la Charente-
Mme

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt huit Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Avril 1959.

Enseignement de la Musique
dans les écoles primaires

59062

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, ETCHEBER, FLAHAUT, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BETOUS, MENANT, GACHET, GALLAND, BUJARD BOUCHET.

Représenté : M. Chamboulan par M. Menant.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission Scolaire a examiné une proposition concernant l'enseignement de la musique dans les écoles de Royan par une personne qualifiée.

Elle propose au Conseil Municipal de donner son accord pour que la musique soit enseignée dans les classes du certificat d'Etudes des différentes écoles à raison d'une heure par semaine au taux horaire de 500 frs.

La dépense serait de l'ordre de 4.000 frs par semaine. L'enseignement pourrait commencer dès la rentrée d'Octobre et il est proposé de le confier à Melle Chamboulan.

Le Conseil Municipal

- approuve le projet d'enseignement de la musique dans les classes de certificat d'Etudes des différentes écoles de la Ville

décide

de confier cet enseignement à Melle Chamboulan après accord avec M. l'Inspecteur.

de fixer le taux horaire de cet enseignement à celui en vigueur à la rentrée d'Octobre.

que la dépense sera mandatée sur le chapitre inscrit au B.S. de la Ville pour 1959 " Enseignement de la Musique dans les classes de certificat d'études ".

- de mandater M. le Maire pour solliciter éventuellement une aide

du Conseil Général.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Matras

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 30 Juin 1959

Pr Le Sous Préfet absent

Le Sous-Préfète Saintes

signé:illisible

MAIRIE DE ROYAN, le 6 Juillet 1959

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS

COURS DE MUSIQUE DANS LES CLASSES DE CERTIFICAT D'ETUDES DE LA
VILLE DE ROYAN .

Le titre officiel de Mlle Mireille CHAMBOULAN est le suivant:
PROFESSEUR DIPLOME DE LA FEDERATION DES CENTRES MUSICAUX RURAUX
DE FRANCE (Agréée par les Ministères de l'Education Nationale
et de l'Agriculture.)

Le but essentiel de la Fédération est précisément de préparer
des cadres pour l'enseignement musical dans les écoles du
1er Degré (écoles primaires urbaines et rurales) Les cours
sont dirigés par M^e DAMAIS, Grand Prix de Rome; l'Administration
est assurée par le célèbre violoncelliste Jacques SERRES, 1er Prix
de Paris et par sa femme Madame SERRES, Directrice d'Ecole publiq
ue. Le centre d'enseignement est installé au CHATEAU DE MONTRY
en Seine et Marne.